Afrique/ Afrique du Sud

« Le menu fretin »

Compte-rendu des auditions publiques relatives aux droits de l'Homme chez les populations de pêcheurs du Cap occidental, août 2003, Afrique du Sud

par Jackie Sunde, chargée de recherche pour l'Ong de développement Masifundise, Afrique du Sud

Au cours de la dernière décennie, depuis les premières élections démocratiques dans ce pays, des changements considérables ont été apportés à la législation et à la réglementation portant sur les droits d'accès aux ressources halieutiques. Auparavant le secteur de la pêche était aux mains de grandes entreprises représentatives des intérêts des Blancs. A la périphérie de cette filière fortement capitalisée et tournée vers l'exportation existaient des milliers de petits pêcheurs traditionnels, certains pratiquant une pêche de subsistance, la plupart pour gagner quelque argent en plus d'apporter un peu de poisson (la nourriture de base) à la table familiale.

La majorité des pêcheurs étaient des hommes, les femmes tenant quand même une place importante dans les opérations pré et post captures. Certains travaillaient en indépendants, rémunérés à la part sur des bateaux qui appartenaient à d'autres. Très peu possédaient une modeste embarcation. Pour subvenir à leurs besoins d'une saison à l'autre, ils étaient nombreux à pratiquer une pêche multispécifique.

En 1994, tous ces gens étaient du menu fretin dans une mer où la concurrence faisait rage. Avant cette date, le système de gestion des pêches ne prévoyait rien pour eux, encore moins pour leur développement. A cause des lois racistes de l'époque, ils ne pouvaient pas obtenir des quotas de pêche pour des espèces commercialement intéressantes. Certains parvenaient quand même à obtenir des permis pour la pêche à la ligne ou la senne de plage. Ceux qui prenaient des espèces plus intéressantes (homard, ormeau…) étaient assez fréquemment sanctionnés pour braconnage.

Lorsque l'Ong de développement Masifundise s'est impliquée dans des localités de la côte occidentale de l'Afrique du Sud en 1999, elle s'est intéressée à ces gens qui pratiquaient une pêche de subsistance ou artisanale. Une nouvelle législation visant à promouvoir l'équité et le changement dans le secteur de la pêche était alors appliquée, mais les communautés de pêcheurs avaient pourtant de plus en plus de mal à obtenir des permis de pêche : en fait elles s'appauvrissaient. Au cours des quatre années qui ont suivi, Masifundise a souvent été informée que ces pêcheurs étaient finalement exclus du nouveau système. Ils perdaient dans certains cas des droits de pêche historiques et ils se plaignaient du manque d'information et de l'injustice dont ils étaient victimes.

Les propos recueillis par les agents de terrain au cours de leurs visites hebdomadaires dans ces villages et les interventions de plusieurs représentants de populations de pêcheurs lors du Forum des pêcheurs qui s'est tenu

à l'occasion du Sommet mondial sur le développement durable en 2002 ont bien montré que la nouvelle politique d'attribution des droits de pêche permet sans doute de faire évoluer certains aspects de la filière pêche mais continue quand même à favoriser les gros et moyens opérateurs au détriment des petits pêcheurs, alors qu'une bonne partie de ces derniers sont depuis toujours d'authentiques pêcheurs.

Pour mieux documenter ces allégations et pour donner aux populations de pêcheurs l'occasion de s'exprimer sur le sujet, Masifundise, en collaboration avec l'Association des pêcheurs artisans d'Afrique du Sud (une structure communautaire), a décidé d'organiser une audition publique sur les droits de l'Homme dans les populations de pêcheurs du Cap occidental, les 13 et 14 août 2003. Il s'agissait de collecter l'information sur la situation des petits pêcheurs traditionnels, notamment en matière de droits de l'Homme. Cette information servirait à faire pression sur les autorités pour redresser les torts et introduire des politiques justes et appropriées. On cherchait par dessus tout à mieux comprendre les conséquences de cette situation sur la vie sociale au sein des communautés de pêcheurs.

Masifundise a sollicité l'appui de la Commission sud-africaine des droits de l'Homme (une structure officielle) et de l'Eglise anglicane. Ces deux institutions et d'autres Ong ont promis d'apporter leur aide à l'organisation de l'audition. Les agents de terrain de Masifundise se sont lancés dans une phase préparatoire, se déplaçant d'un village à l'autre, invitant les communautés à désigner un porte-parole qui s'exprimerait à cette occasion. L'audition s'est déroulée sur deux jours, la première fois à Cape Town près d'un port au passé historique significatif, la seconde fois à 130 km plus loin sur la côte sud-ouest, au centre d'une région où le braconnage à l'ormeau était important. Deux jours avant l'événement s'est tenue une conférence de presse qui a bénéficié d'une bonne couverture médiatique. Vingt-deux représentants des communautés ont donné leur témoignage, et tout ce temps il y avait du personnel pour recueillir les dépositions individuelles des pêcheurs. On avait suggéré que les communautés envoient à la fois des hommes et des femmes pour les représenter, mais finalement il n'y a eu que cinq pour cent de femmes.

Trois intervenants ont été invités à s'exprimer sur les thèmes principaux pour planter le décor et fournir l'information de base. Sont donc intervenus Andy Johnston, un militant du monde de la pêche qui a participé au processus d'élaboration de la nouvelle politique, Nick de Villiers, juriste du Legal Resource Center qui étudie les droits protégeant ceux qui pratiquent une pêche de subsistance et artisanale, Moenieba Isaacs, une chercheuse qui a grandi dans un village de pêcheurs et vient de terminer une thèse de doctorat sur l'évolution du secteur de la pêche en Afrique du Sud. L'information qui a été fournie sur les instruments nationaux et internationaux qui préconisent des mesures de protection pour la pêche à petite échelle a été bien utile pour faire connaître aux participants les lois et politiques qui peuvent être évoquées afin de défendre les droits d'accès de ces pêcheurs aux ressources halieutiques et leur garantir des moyens d'existence durables et la sécurité alimentaire.

Une mer à problèmes

Les propos tenus par les femmes et les hommes venus des communautés de pêcheurs ont confirmé que la nouvelle politique en matière d'attribution des droits de pêche déstabilise les populations qui vivent de la petite pêche, tant sur le plan social et économique que culturel et écologique. Voici un certain nombre de reproches qui ont été faits à cette politique et à sa mise en œuvre :

- Manque d'information sur la procédure de demande de droits de pêche, coût exagéré d'une telle démarche ;
- D'authentiques pêcheurs sont exclus des procédures d'attribution de ces droits ou reçoivent des quotas qui, d'un point de vue économique, ne sont pas viables ;
- Absence de critères précis pour apporter plus d'équité dans la répartition, notamment en faisant bénéficier des gens auparavant défavorisés ;
- Inadaptation des QIT (quotas individuels transférables) comme système d'attribution des permis pour la petite pêche et ses divers métiers ;
- Lorsque les autorités prennent des décisions sur les stocks et les volumes de capture autorisés, elles ne consultent pas les pêcheurs traditionnels et n'accordent guère de crédit à leur savoir-faire ;
- Elles refusent aussi d'admettre que les méthodes traditionnelles utilisées par les petits pêcheurs sont, dans la plupart des cas, plus durables que les moyens employés par les grosses sociétés de pêche ;
- Les gros chalutiers pratiquent la surpêche et le rejet des prises secondaires et le gouvernement ne fait rien à ce sujet ;
- Les conditions de travail sont mauvaises et il n'existe rien dans la législation nationale sur le travail pour protéger le secteur de la petite pêche ;
- Dans les communautés de pêcheurs traditionnelles, il existe peu de possibilités de diversification professionnelle, même lorsque la mise en œuvre des TAC (totaux admissibles de capture) vient limiter encore plus l'accès à la ressource ;
- Manque de cohérence des programmes de développement des régions côtières et marginalisation des petites communautés rurales (historiquement laissées-pour-compte par rapport à de nombreux processus politiques, économiques et sociaux).

De tous les témoignages recueillis, il semble que la nouvelle politique des pêches subit l'influence de plusieurs facteurs : race, genres, niveau d'instruction, type d'activité de pêche précédente, localisation géographique, accès préalable à la ressource et aussi à l'information. Les communautés rurales du littoral, qui ont des ressources bien limitées, ont beaucoup de mal à obtenir des informations utiles et à résister aux élites locales qui ont tendance à accaparer à leur profit les possibilités qui se présentent en

matière de financement, de transformation et de commercialisation.

Hommes et femmes de la pêche

Bon nombre des problèmes que l'on vient d'énumérer touchent aussi bien les hommes que les femmes de la petite pêche, quelle que soit leur activité particulière dans la filière pêche. Mais, du fait des relations de genres qui prévalent dans ces communautés, les femmes subissent les conséquences sur des points bien spécifiques. La division sexuelle du travail, qui exclut traditionnellement les femmes de certaines activités, est pleinement apparue à l'occasion de l'audition publique. On reconnaît sans doute aux femmes un rôle non négligeable dans la vie sociale des communautés et dans les activités post capture, mais le secteur de la pêche est clairement dominé par les hommes. Dans les interventions réapparaissaient les stéréotypes traditionnels sur la notion de « pêcheur », c'est-à-dire de son caractère essentiellement masculin. Parmi les intervenants, il y avait des hommes et des femmes, mais surtout des hommes et qui parlaient de fisher-*men*. Il n'était guère question des répercussions de la nouvelle politique sur les femmes. Il y a eu quand même quelques exceptions :

> « Nous devrions plutôt utiliser le terme *fisherfolks* (gens de la pêche) parce que, si ce sont effectivement des pêcheurs qui vont attraper le poisson, les femmes doivent ensuite s'occuper des captures, pour nettoyer, vider, couper, etc. Du temps de ma mère, elles n'avaient pas de bottes et pas de tablier, pas de gants. Il fallait rester debout devant la chaîne de 2 h du matin jusqu'à 8 h. Les jambes en souffraient forcément. Ce sont nos anciens qui ont construit l'industrie de la pêche telle que nous la connaissons aujourd'hui. Elles passaient la journée de travail dans leurs habits ordinaires et leurs chaussures personnelles puis elles rentraient chez elles. Je me souviens que ma mère n'avait qu'un seul jupon, et il fallait bien qu'elle fasse sécher tout cela après avoir passé quatorze, quinze, seize, dix-sept heures devant la chaîne. On peut en rire maintenant, mais il s'agissait de ma mère. Nous ne devons pas oublier le travail des femmes ». (Intervention de Salie Cyster, Stanford)

On a touché indirectement au rôle des femmes en tant que mères quand certains ont dit qu'elles avaient beaucoup de mal pour assurer nourriture et vêtements aux membres de la famille, pour payer la scolarité des enfants. Dans les communautés de pêcheurs, ce sont essentiellement les femmes qui doivent faire face à l'insécurité alimentaire.

Conséquences économiques sur les femmes

Les représentants des diverses communautés ont à maintes reprises souligné les lourdes conséquences du manque d'accès à la ressource sur leur situation économique : « Le gouvernement parle d'une vie meilleure pour tous, mais pour le moment nous sommes de plus en plus pauvres ». (Un intervenant de St-Helen Bay)

Beaucoup de femmes travaillent dans des ateliers de transformation. L'attribution de droits de pêche à telle ou telle communauté revêt une importance capitale pour leur survie économique et pour assurer la stabilité de toute la communauté. Comme l'a fait remarquer Ernest de Struisbaai :

> « Nous créons en fait du travail pour ceux qui sont en usine. Si nous ne prenons pas de poissons, le propriétaire sera obligé de fermer son établissement faute de matière première. Si nous sortons en mer, ils pourront travailler de 7 h 30 jusqu'au soir ».

Joao Simoes de Kalk Bay a parlé de tous ceux qui au sein des communautés bénéficient plus ou moins de l'existence de droits d'accès :

> « Quand on va en mer et qu'on revient avec du poisson, on le débarque sur le quai. A partir de là, d'autres gens sont payés pour faire le travail, pour la vente à la criée, pour préparer le poisson dans les ateliers de marée. Ensuite seulement on a l'argent : 50 pour cent pour le bateau, 50 pour cent pour nous ».

Parce qu'elles n'ont pas pu obtenir des droits d'accès (via le système des permis ou des quotas), beaucoup de communautés ont du mal à trouver leur nourriture, à assurer leur sécurité alimentaire. Pour beaucoup de ceux qui pratiquent une pêche de subsistance, cela veut dire que la nourriture va manquer pour le dîner de la famille.

Il existe dans bon nombre de villages de la côte un lien évident entre la pauvreté environnante et le manque de logements, l'absence d'infrastructures sanitaires. Et plusieurs intervenants ont fait remarquer que les pêcheurs pâtissent aussi du développement des activités touristiques. La présence de touristes sur le littoral ne profite pas nécessairement aux petits pêcheurs :

> « Langebaan est devenu un lieu de vacances et les pêcheurs sont en train de disparaître peu à

peu. Dans le passé nous mettions nos filets à l'eau mais maintenant nous n'avons plus le droit. Les vacanciers sont là. On ne sait pas s'ils ont un permis, et pourtant ils prennent tellement de poissons qu'ils en vendent à la poissonnerie. Et c'est nous qui devons aller là acheter ce poisson alors qu'avant nous mangions notre propre poisson ». (Norton Dowries)

Conséquences sociales pour les femmes

« J'ai reçu deux bien mauvais coups dans ma vie. La première fois c'était dans les années 1960 lorsque les autorités ont classé le District Six comme zone réservée aux Blancs. La deuxième fois c'est maintenant avec tous les problèmes de la pêche… » (Stan Dickson, Gansbaai)

Beaucoup de ces pêcheurs Noirs et Métis qui ont souffert du régime d'apartheid ont le sentiment que le nouveau système d'attribution des droits de pêche équivaut à une nouvelle perte de leurs droits de citoyens. Les conséquences sont très importantes et touchent à des degrés divers hommes, femmes et enfants. Les répercussions sociales et économiques sont intimement liées. Les pêcheurs et leurs conjointes et toute la famille sont confrontés à de gros problèmes. Les factures de loyer s'accumulent, l'électricité est coupée, il n'y a pas assez de nourriture sur la table pour les enfants. Les femmes en souffrent d'autant plus que leur rôle de pourvoyeuses de soins au sein de la famille est essentiel.

« Quand on passe dans une rue, à pied ou dans un véhicule, je remarque que le logement de certains de nos gens est sans lumière, et c'est attristant. Beaucoup de familles ont de petits enfants et elles doivent aller chercher des bougies ou un peu d'huile pour s'éclairer ». (Daphne Coraizen, Paternoster)

Toutes ces difficultés ont fini par faire apparaître des difficultés psychologiques chez les individus. Un pêcheurs dit : « Je suis pêcheur, mais on nous a détruits, on nous a tout enlevé. On est là assis à la maison depuis quatre ou cinq semaines. J'ai trop de problèmes, j'ai eu ma dose » (Ernerst Hammer, Struisbaai). Un autre dit : « Ce n'est pas juste… J'en ai assez… Ils voudraient peut-être qu'on se suicide, qu'on se mette une balle dans la tête ! » (Stan Dickson, Gansbaai)

Lorsque l'homme reste à la maison longtemps et stresse, les femmes en souffrent aussi évidemment. Minnie Blauw, qui est d'une famille de pêcheurs, parle de cela :

« Quand le père n'a plus le droit de gagner sa vie, que ce droit profite désormais aux riches

entreprises, c'est la loi qui viole les droits fondamentaux du père, et la femme et les enfants en soufrent économiquement et autrement. Tout cela est en contradiction avec des principes pourtant vigoureusement affirmés par le gouvernement ».

Les pêcheurs disent qu'il y a davantage de querelles et de conflits au sein des communautés, souvent sous l'effet des tensions que génère l'attribution des quotas. Les leaders et des membres des communautés doivent souvent intervenir pour gérer ces tensions, même s'ils considèrent qu'ils ne sont pas vraiment équipés pour cela.

« Les gens disent : Pourquoi est-ce que nous, qui habitons tout près du fleuve ou de la mer, n'avons plus le droit de prendre du poisson comme avant ? Le comité doit leur expliquer quelle est exactement la situation, ce que le gouvernement a en tête en matière de gestion de la ressource. La tension monte et les gens se retournent contre les membres du comité. Nous tentons d'expliquer le contenu des politiques, mais nous n'arrivons pas toujours à expliquer les choses comme il faudrait à des gens simples ». (un intervenant de Papendorp)

Dans la plupart des communautés, les femmes participent activement à l'action des comités. Mais les pressions qui s'exercent sur les responsables soulèvent d'importantes questions quant à la viabilité de l'approche cogestionnaire préconisée par les autorités de tutelle. Dans le contexte actuel, en effet, la politique des pêches et l'impossibilité d'obtenir des droits d'accès suffisants pour beaucoup de communautés provoquent d'assez vives tensions au sein de ces populations.

Plusieurs pêcheurs ont laissé entendre que la politique actuelle les pousse au braconnage, et cela pourrait continuer ainsi à l'avenir. Et cela ne serait pas sans conséquences pour la durabilité de la ressource et la stabilité sociale et économique des communautés. Un pêcheur avoue :

> « Bien sûr qu'on doit braconner : il faut voler de la langouste pour pouvoir survivre. Qu'est-ce qu'on pourrait faire d'autre puisqu'on ne nous donne pas des permis, puisqu'on nous les a enlevés ! Pour faire manger la famille malgré tout, nous sommes forcés d'aller contre le règlement ». (côte ouest)

Dans certaines communautés, les braconniers utilisent les enfants comme messagers ou pour surveiller et donner l'alerte en cas de besoin. Le développement de la pêche illégale n'a pas manqué d'attirer des bandes mafieuses, de sorte que, dans certains endroits, braconnage, gangstérisme, drogue et violence se mêlent. L'audition publique sur les droits de l'Homme dans les populations de pêcheurs a permis aux hommes et aux femmes des localités du littoral d'exprimer leurs frustrations et de mieux mettre en évidence les répercussions fâcheuses de la politique des pêches actuelle sur les conditions de vie sociales et économiques de ces gens. L'association Masifundise a pu ainsi rassembler une documentation pertinente sur ces aspects et elle s'en servira pour étayer diverses démarches, pour entamer éventuellement des actions en justice contre le ministère de l'environnement et faire pression sur la commission parlementaire chargée des problèmes environnementaux.

Pour contacter Jackie Sunde, taper suntel@netactive.co.za